

PROCES VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601055-20260311-2026_2_01-DE

L'an deux mille vingt-six le 17 janvier à 11 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation 13 janvier 2026

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Annie LE GOFF ; Stéphanie KERMARREC ; Sabrina CROISSANT ; Josette LAMANDÉ ; Catherine COLLIN
M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND ; Jérôme LE DOUAIRON

Absents ayant donné pouvoir : Mme Monique LE CREN donne pouvoir à Mme Marie-José CARLAC ;
Absent non excusé : Mme Isabelle HELOU

Le quorum est atteint. Ouverture de la séance à :11h06

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

1) **VALIDATION PV DU 15 DECEMBRE 2025**

Délibération 2021-1-01

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame le Maire

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- APPROUVER le compte rendu de la séance du 15 décembre 2025
- DONNER pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

2) **FINANCE – DECISION MODIFICATIVE N°5 BP**

Délibération 2026-1-02

Madame le Maire explique qu'une **décision modificative** est nécessaire pour ajuster le budget principal d'être en adéquation avec les préconisations de la trésorerie de PONTIVY.

Investissement recette					
Ouverture de crédits			Réduction de crédits		
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44,01€	Ch. - 1611 Emprunts et dettes assimilées	Art. - 1641 Emprunts en euros	44,01€
TOTAL		44,01€	TOTAL		44,01€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ADOPTER la décision modificative présentée.

3) FINANCE – DECISION MODIFICATIVE N°1 14804

Délibération 2026-1-03

Madame le Maire explique qu'une **décision modificative** est nécessaire pour ajuster le budget principal d'être en adéquation avec les préconisations de la trésorerie de PONTIVY.

Fonctionnement Dépense					
Ouverture de crédits			Réduction de crédits		
Ch. - 66 Charges financières	Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	100€	Ch. - 011 Charges caractère général	Art. - 6068 Autres matières et fournitures	100€
TOTAL		100€	TOTAL		100€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :
 ADOPTER la décision modificative présentée

4) AFFAIRES GENERALES - MODIFICATION DES STATUTS DE MORBIHAN ENERGIE

Délibération 2026-1-04

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;
- L'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- L'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- L'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- La délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025 approuvant la modification des statuts de Morbihan Energies ;

Madame le Maire expose :

Par délibération n°2025-49 en date du 23 septembre 2025, le comité syndical de Morbihan Énergies a approuvé la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan.

Cette modification des statuts vise à :

- Clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat (en particulier la nécessité de mentionner explicitement en compétence statutaire à caractère optionnel « la production d'énergie renouvelable »).
- Actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives (notamment la notion de « Personne Morale Organisatrice » (PMO) dans les opérations d'autoconsommation collective d'électricité, le schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques).
- Préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce.
- Mettre à jour l'annexe n°1 « Liste des membres », intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle-Ile-en-Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploërmel Communauté). Les 13 intercommunalités à fiscalité propre du Morbihan sont désormais membres de Morbihan Energies.
- Mettre à jour l'annexe n°2 « Liste des collègues électoraux pour les communes membres de moins de 20 000 habitants », tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Pour que ces modifications soient effectives et fassent l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Énergies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur les modifications statutaires proposées par Morbihan Énergies.

Arrivée de Rolland ARMAND à 11h21

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies, ainsi que leurs annexes n°1 et 2, conformément à la délibération n°2025-49 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 23 septembre 2025.
- CHARGER Madame/Monsieur le Maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

5) QUESTIONS DIVERSES

Sécurisation dans le bourg

- Alain PERRON évoque les travaux de voirie en cours et à venir.
- Catherine COLLIN intervient pour signaler un problème de vitesse dans le bourg, notamment rue Jean Cadic. Elle souligne également le non-respect de la signalisation.
- Alain PERRON évoque les travaux réalisables pour améliorer la sécurisation :
 - Mise en place d'écluses modulaires et temporaires en direction de Querrien,
 - Passage de l'agglomération en zone 30 km/h,
 - Réduction de la vitesse devant l'atelier municipal,
 - Amélioration de la sécurité au niveau de Loge-Coucou.
- Christophe COMBEAU estime que le problème relève principalement d'un manque de civisme de la part des automobilistes.
- Jérôme LE DOUAIRON évoque le cas de Tréméven, entièrement en priorité à droite, ce qui peut s'avérer dangereux.
- Alain PERRON répond que le sujet reste ouvert à la réflexion, mais que les dos-d'âne ne constituent pas une solution adaptée.
- Marie-José CARLAC propose la création d'un passage piéton pour accéder à la rue de la trinité.
- Alain PERRON conclut en précisant que la signalisation à l'entrée du bourg n'est pas encore finalisée et qu'il est prévu de construire deux murets avec les panneaux d'entrée d'agglomération.

Fibre

- Roland ARMAND demande des nouvelles concernant le déploiement de la fibre.
- Jérôme LE DOUAIRON indique qu'il convient de contacter directement son opérateur.
- Alain PERRON ajoute que les zones concernées par la fibre seront diffusées sur le site internet de la commune.

Autres sujets

- Josette LAMANDÉ évoque la présence d'un arbre dans un chemin.
- Jérôme LE DOUAIRON signale un problème de divagation de poules.

Fin de séance à 22h20